

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 04.021

L'An Deux Mille Quatre, le 31 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

LE 24 MARS 2004

DATE D'AFFICHAGE

LE 24 MARS 2004

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, DOUMECQ, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mmes ISENDICK, JOLY, M. MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Mme TERRIEN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : Mme CROUE représentée par M. LE GUEUT
Mme DURAND représentée par M. CAU
Mme LABEYRIE représentée par M. MOST
Melle TURPIN représentée par M. BOURGEOIS

ABSENTS-EXCUSES : NEANT

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 29
Nombre de Votants : 33

Madame ISENDICK a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : BOULEVARD DE LA CÔTE D'ARGENT ET ALLEE DE LA LANterne
APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC LE S.D.E.E.R.
POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX FRANCE TELECOM

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre du budget primitif 2003, le Conseil Municipal avait décidé de retenir le projet d'enfouissement des réseaux E.D.F. et FRANCE TELECOM pour les voies dénommées "boulevard de la Côte d'Argent" et "allée de la Lanterne".

Pour réaliser ces travaux, le S.D.E.E.R., mandataire désigné par le maître d'ouvrage, a élaboré une convention spécifique à l'effacement des réseaux téléphoniques. Ce document définit les conditions administratives, techniques et financières relatives à la conduite des travaux FRANCE TELECOM.

Cette convention a pour objet de confier au mandataire qui l'accepte le soin de réaliser cette opération au nom et pour le compte de la Ville de ROYAN, dans les conditions suivantes :

- L'étude technique sera confiée à FRANCE TELECOM,
- La direction des travaux sera assurée par le S.D.E.E.R. qui aura pour mission :
 - . Le contrôle des devis
 - . La gestion financière, comptable et administrative des travaux
 - . La direction des travaux
 - . La réception des travaux et tout acte nécessaire à l'exercice de la mission

La participation financière de la Ville de ROYAN, pour la prestation génie-civil dans le cadre de l'enfouissement des réseaux téléphoniques, est estimée à 20.500,00 Euros.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante de se prononcer favorablement sur le principe de cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à cette convention avec le S.D.E.E.R.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité de réaliser les travaux d'enfouissement du réseau FRANCE TELECOM conjointement au réseau E.D.F. basse tension, boulevard de la Côte d'Argent et allée de la Lanterne,
- VU le projet de convention donnant délégation de la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ces travaux aux S.D.E.E.R.,
- Vu l'avis favorable de la Commission de Travaux en date du 17 mars 2004 sur ce projet,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le projet de convention établi par le S.D.E.E.R. en vue de donner délégation de la maîtrise de l'ouvrage au S.D.E.E.R. pour l'opération d'enfouissement des réseaux téléphoniques des voies dénommées "boulevard de la Côte d'Argent" et "allée de la Lanterne",
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à cette convention,
- d'imputer la dépense afférente à cette convention au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 2 avril 2004
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS